

Nom commercial : PLIXXONAT N102**Code produit:** 86536684**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 13.01.2022**Version remplacée:** 2.1.1, établi le: 22.06.2021**Région:** FR**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****PLIXXONAT N102**

Dénomination de la substance diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Numéros d'identification

N° CAS 9016-87-9

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Composant di / poly-isocyanate pour la fabrication de polyuréthanes

Utilisations contre-indiquées

Les application par pulvérisation par les consommateurs finals ne sont pas prises en charge.

Toute utilisation par consommateurs finals exigeant avant ou lors de l'utilisation un échauffement au-dessus de la température ambiante, n'est pas prise en charge.

Le nettoyage professionnel utilisant des solvants aprotiques polaires n'est pas pris en charge.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**PLIXXENT Holding GmbH
Gasstraße 18
22761 Hamburg
Germany

N° de téléphone +49 441 68099 190

e-mail productsafety@plixxent.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements en cas d'accident de transport et autres urgences:

+33 (0) 1 72 11 00 03 (NCEC, National Chemical Emergency Centre)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Acute Tox. 4; H332

Carc. 2; H351

Eye Irrit. 2; H319

Resp. Sens. 1; H334

Skin Irrit. 2; H315

Skin Sens. 1; H317

STOT RE 2; H373i

STOT SE 3; H335

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3 et 4.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Identificateur de produit**

9016-87-9 (diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues)

Pictogrammes de danger

SGH07



SGH08

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

Nom commercial : PLIXXONAT N102**Code produit:** 86536684**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 13.01.2022**Version remplacée:** 2.1.1, établi le: 22.06.2021**Région:** FR

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373i	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Conseils de prudence

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Éléments d'étiquetage additionnels

«À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle»

2.3 Autres dangers

En cas des voies respiratoires trop sensibles (asthme, bronchite chronique) la manipulation du produit n'est pas conseillée.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances****Caractérisation chimique**

Dénomination de la substance diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Numéros d'identification

N° CAS 9016-87-9

ingrédients à indiquer conformément au règlement (UE) n° 1907/2006, ANNEXE II, section 3.1

Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
N° CAS / CE / Index / REACH	Concentration	%
4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	constituant	
101-68-8 202-966-0 615-005-00-9 01-2119457014-47	>= 25,00 - < 50,00	% en poids
2,4'-diisocyanate de diphenylméthane	constituant	
5873-54-1 227-534-9 615-005-00-9 01-2119480143-45	< 5,00	% en poids
2,2'-diisocyanate de diphenylméthane	constituant	
2536-05-2 219-799-4 615-005-00-9 01-2119927323-43	< 2,50	% en poids

Autres informations

Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
-	Resp. Sens. 1; H334: C >= 0,1% Eye Irrit. 2; H319: C >= 5% STOT SE 3; H335: C >= 5% Skin Irrit. 2; H315: C >= 5%	-	-

3.2 Mélanges

Non applicable. Le produit n'est pas un mélange.

3.3 Autres informations

Les substances figurant sur la liste des substances candidates à autorisation (liste des SVHC) éventuellement contenues dans le produit au sens du Règlement (CE) n°1907/2006 ReaCh sont reportées dans la rubrique 15.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Nom commercial : PLIXXONAT N102**Code produit:** 86536684**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 13.01.2022**Version remplacée:** 2.1.1, établi le: 22.06.2021**Région:** FR**Après inhalation**

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après contact cutané

Rincer de préférence à l'aide d'un détergent à base de polyéthylène glycol ou abondamment à l'eau chaude et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Effets**

Ce produit irrite les voies respiratoires et peut entraîner une sensibilisation de la peau et des voies respiratoires. Les symptômes d'irritation aiguë ou de rétrécissement pulmonaire sont traités en premier lieu. Un suivi médical prolongé peut s'avérer nécessaire selon l'étendue de l'exposition et des troubles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Agent d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone; Mousse; Extincteur à poudre; Lutter contre les incendies plus importantes par jet d'eau diffusé.

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Monoxyde de carbone (CO); Oxyde d'azote (NO_x); Acide cyanhydrique (HCN); En cas d'incendie: Risque d'augmentation de pression et risques d'accidents tels que l'éclatement des récipients. Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par le feu et, si possible, les retirer de la zone dangereuse.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Couvrir avec une matière humide pour l'absorption des liquides (par exemple avec la sciure, les matières pour l'absorption des produits chimiques sur la base de l'hydrate de silicate de calcium, le sable). Après à peu près 1 heure mettre dans les emballages en acier inoxydable pour le captage des déchets. Ne pas fermer les emballages (dégagement du CO₂) ! Maintenir en état humide et lessiver dans l'espace libre assuré pendant quelques jours. Éliminer selon la rubrique 13. Les zones contaminées peuvent être nettoyées à l'aide d'agents de décontamination préconisés: - 8-10% de carbonate de sodium et 2% de savon liquide aqueux. - Savon liquide/jaune (savon de potassium avec ~ 15% de tensioactifs anioniques): 20 ml; Eau: 700 ml; Polyéthylène glycol (PEG 400): 350 ml; - lessive liquide commerciale à 30% (contenant du monoéthanolamine), eau à 70%

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Nom commercial : PLIXXONAT N102**Code produit:** 86536684**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 13.01.2022**Version remplacée:** 2.1.1, établi le: 22.06.2021**Région:** FR

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ranger à part les vêtements de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

substances à éviter, cfr. rubrique 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	4,4'-diisocyanate de diphénylméthane	101-68-8	202-966-0
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France			
4,4'-Diisocyanate de diphényl-méthane (3)			
	VLE (courte durée)	0,2 mg/m ³	0,02 ppm
	VLE (8h)	0,1 mg/m ³	0,01 ppm
	Remarque/s	AR, C2	

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC**valeurs DNEL (travailleurs)**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS / CE		
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	4,4'-diisocyanate de diphénylméthane			
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,05 mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	0,1 mg/m ³
2	2,4'-diisocyanate de diphénylméthane			
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,05 mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	0,1 mg/m ³
3	2,2'-diisocyanate de diphénylméthane			
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	0,1 mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,05 mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS / CE		
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	4,4'-diisocyanate de diphénylméthane			
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,025 mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	0,05 mg/m ³
2	2,4'-diisocyanate de diphénylméthane			
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,025 mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	0,05 mg/m ³
3	2,2'-diisocyanate de diphénylméthane			
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	0,05 mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,025 mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance	N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur
1	4,4'-diisocyanate de diphénylméthane		
	Eau	eau douce	1 mg/L
	Eau	eau marine	0,1 mg/L
	sol	-	1 mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	1 mg/L
2	2,4'-diisocyanate de diphénylméthane		
	5873-54-1		

Nom commercial : PLIXXONAT N102**Code produit:** 86536684**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 13.01.2022**Version remplacée:** 2.1.1, établi le: 22.06.2021**Région:** FR

			227-534-9
	Eau	eau marine	0,1 mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	10 mg/L
	sol	-	1 mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	1 mg/L
3	2,2'-diisocyanate de diphénylméthane		2536-05-2 219-799-4
	Eau	eau douce	1 mg/L
	Eau	eau marine	0,1 mg/L
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	1 mg/L
	empoisonnement secondaire	-	1 mg/kg poids sec

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols, de vapeurs et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées. Le port du masque respiratoire est obligatoire lors d'une aération insuffisante et lors du traitement par pulvérisation. Utiliser un masque à air libre; Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2.

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement les gants de protection endommagés ou présentant des traces d'usures. Après contact prolongé :

Matériau approprié	Polychloroprene		
Epaisseur du matériel	>=	0,5	mm
Temps de passage	>=	480	min
Matériau approprié	caoutchouc nitrile		
Epaisseur du matériel	>=	0,35	mm
Temps de passage	>=	480	min
Matériau approprié	butyl-caoutchouc		
Epaisseur du matériel	>=	0,5	mm
Temps de passage	>=	480	min
Matériau approprié	caoutchouc fluoré		
Epaisseur du matériel	>=	0,4	mm
Temps de passage	>=	480	min

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation	
liquide	
Etat/Couleur	
liquide	
brun	
Odeur	
sent le moisi	
pH	
Donnée non disponible.	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Valeur	> 300 °C
Point de fusion/point de congélation	
Donnée non disponible.	
Température de décomposition	
Donnée non disponible.	

Nom commercial : PLIXXONAT N102**Code produit:** 86536684**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 13.01.2022**Version remplacée:** 2.1.1, établi le: 22.06.2021**Région:** FR

Point d'écoulement (température d'écoulement)			
Valeur	<	0	°C
Point d'éclair			
Valeur	=	226	°C
Température d'inflammation			
Valeur	>	500	°C
Inflammabilité			
Donnée non disponible.			
Limites inférieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Limites supérieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Pression de vapeur			
Valeur		1	hPa
Température de référence		20	°C
Valeur		12	hPa
Température de référence		50	°C
Valeur		17	hPa
Température de référence		55	°C
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Valeur		1,238	g/cm ³
Température de référence		20	°C
Solubilité			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	101-68-8	202-966-0
	log Pow		4,51
	Température de référence		20 °C
	Méthode	OCDE 117	
	Source	ECHA	
2	2,4'-diisocyanate de diphenylméthane	5873-54-1	227-534-9
	log Pow		4,51
	Température de référence		22 °C
	concerne	pH 7	
	Méthode	OCDE 117	
	Source	ECHA	
Viscosité			
Valeur	>=	200	mPa*s
Température de référence		20	°C
Type		dynamique	
Caractéristiques des particules			
Donnée non disponible.			

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimiqueDégagement de CO₂ à partir d'une température de polymérisation de 200 °C environ.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réaction exothermique possible en cas de contact avec des substances incompatibles.

10.4 Conditions à éviter

Nom commercial : PLIXXONAT N102**Code produit:** 86536684**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 13.01.2022**Version remplacée:** 2.1.1, établi le: 22.06.2021**Région:** FR

Donnée non disponible.

10.5 Matières incompatiblesAmines; Alkohols; En cas de contact avec de l'eau, formation de CO₂; risque de remontée de pression dans des récipients clos. Risque d'éclatement. solvants aprotiques polaires (cfr. rubrique 11).**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	101-68-8	202-966-0
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA / Read across		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	101-68-8	202-966-0
DL50	>	9400	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA / Read across		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues	9016-87-9	-
CL50		1,5	mg/l
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Source	fournisseur		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	101-68-8	202-966-0
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA / Read across		
Évaluation	irritant		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
Donnée non disponible.			

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
Donnée non disponible.			

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,4'-diisocyanate de diphenylméthane	5873-54-1	227-534-9
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction			
Donnée non disponible.			

Cancérogénicité			
Donnée non disponible.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
Donnée non disponible.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
Donnée non disponible.			

Danger par aspiration			
Donnée non disponible.			

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

Autres informations

Nom commercial : PLIXXONAT N102**Code produit:** 86536684**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 13.01.2022**Version remplacée:** 2.1.1, établi le: 22.06.2021**Région:** FR

Le nettoyage industriel avec des solvants aprotiques polaires (conformes à la définition IUPAC) peut entraîner la formation d'amines aromatiques primaires (dangereuses) (> 0,1%). Les amines aromatiques primaires sont des produits chimiques considérés comme des substances cancérogènes potentielles pour les êtres humains, sur la base de tests pratiqués sur des animaux. Certains de ces produits chimiques sont connus comme étant cancérogènes pour les êtres humains.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Toxicité sur les poissons (aigüe)
Donnée non disponible.
Toxicité sur les poissons (chronique)
Donnée non disponible.
Toxicité pour les daphnies (aigüe)
Donnée non disponible.
Toxicité pour les daphnies (chronique)
Donnée non disponible.
Toxicité pour les algues (aigüe)
Donnée non disponible.
Toxicité pour les algues (chronique)
Donnée non disponible.
Toxicité sur bactéries
Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,4'-diisocyanate de diphenylméthane	5873-54-1	227-534-9
FBC		92 - 200	
Méthode		OECD 305 E	
Source		ECHA	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	101-68-8	202-966-0
log Pow		4,51	
Température de référence		20	°C
Méthode		OCDE 117	
Source		ECHA	
2	2,4'-diisocyanate de diphenylméthane	5873-54-1	227-534-9
log Pow		4,51	
Température de référence		22	°C
concerne		pH 7	
Méthode		OCDE 117	
Source		ECHA	

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Autres effets néfastes
L'isocyanate réagit à l'eau au niveau de l'interface pour former du CO ₂ et un produit insoluble solide présentant un point de fusion élevé (polyurée). Cette réaction est fortement favorisée par la présence de substances tensioactives de surface (savons liquides) ou de solvants solubles dans l'eau. Selon l'expérience acquise à ce jour, la polyurée est inerte et non dégradable.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités

Nom commercial : PLIXXONAT N102**Code produit:** 86536684**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 13.01.2022**Version remplacée:** 2.1.1, établi le: 22.06.2021**Région:** FR

compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)**

Le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à autorisation selon l'Annexe XIV du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

Conformément aux articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006, la substance n'est pas susceptible d'être insérée dans l'annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation).

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 . N° 3

La substance est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	2,2'-diisocyanate de diphénylméthane	2536-05-2	219-799-4	56, 74
2	2,4'-diisocyanate de diphénylméthane	5873-54-1	227-534-9	56, 74
3	4,4'-diisocyanate de diphénylméthane	101-68-8	202-966-0	56, 74
4	diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	9016-87-9	-	56, 74

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

La substance n'est pas soumise à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Autres informations**Directives ISOPA concernant le chargement/déchargement, le transport et le stockage en toute sécurité de TDi et MDI. Consulter le site ISOPA www.isopa.org (Product Stewardship „Walk the Talk“).

Mesures de protection à prendre pour la manipulation d'articles moulés en PUR fraîchement fabriqués:

En fonction des paramètres de production, toute surface non couverte de pièces en polyuréthane fraîchement moulées utilisant cette matière première peut contenir des traces de substances (produits de départ et de réaction, catalyseurs, agents de démoulage par ex.) présentant des caractéristiques dangereuses. Tout contact cutané avec ces traces de substances doit absolument être évité. Par conséquent, pendant le démoulage ou autre manipulation des pièces fraîchement moulées, porter impérativement des gants de protection testés conformément à la norme DIN EN 374-3, (p. ex. caoutchouc nitrile >= 0,35 mm d'épaisseur, délai de rupture >= 480

Nom commercial : PLIXXONAT N102**Code produit:** 86536684**Version actuelle:** 3.0.0, établi le: 13.01.2022**Version remplacée:** 2.1.1, établi le: 22.06.2021**Région:** FR

min, ou selon les recommandations des fabricants de gants, des gants plus fins qui doivent être changés plus souvent en fonction des délais de rupture). Selon la formulation et les conditions de traitement, il se peut que ces exigences soient différentes de celles de la manipulation des substances à l'état pur. Des vêtements de protection fermés sont nécessaires pour protéger les autres parties de la peau.

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 769243